

JEUNESSE

SÉJOURS VACANCES

ÉTÉ
2026

6 - 10 ans
(du CP au CM2)

6^e - 17 ans

Vélizy-Villacoublay



SÉJOURS ÉTÉ

Réservations du 16 au 27 mars 2026

Pour favoriser l'équité dans les départs des enfants en séjour de vacances, les règles d'attribution reposent sur les principes suivants :

- Les enfants qui n'ont pas pu partir l'année précédente partiront en priorité.
- Un tirage au sort sera effectué si le nombre d'enfants dépasse le nombre de places disponibles.

Pour être recevables, les demandes devront être renvoyées **entre le 16 et le 27 mars 2026. Les demandes hors délais seront traitées à l'issue de la période d'inscription, sous réserve de places disponibles.** Une réponse, vous sera communiquée par les services municipaux **le 8 avril au plus tard**. Il conviendra alors de confirmer la participation de votre enfant par mail **avant le 15 avril 2025**.

Où envoyer les demandes de réservations ?

Les demandes de réservations se feront **UNIQUEMENT** depuis votre **Portail Famille, en zone authentifiée**.



Vous trouverez les différents bulletins d'inscription depuis l'icône **"Créer une inscription"**.

Encadrement et rythme des séjours

- > **L'encadrement** dans les centres est conforme à la réglementation en vigueur : le personnel possède tous les diplômes requis (BAFA, BAFD, etc.). Le taux d'encadrement est au minimum d'un adulte pour 10 enfants. Toutes les activités sportives sont encadrées par des animateurs spécialisés selon la législation en vigueur.

Un assistant sanitaire diplômé assure le suivi médical des enfants et s'adresse au médecin attitré du centre en cas de besoin.

- > Quelle que soit la spécificité du séjour, le rythme général est adapté à l'âge des participants. Dans l'éventualité où un centre accueille 2 tranches d'âge, chacun des groupes a son propre rythme de vie.



6/10 ans (du CP au CM2)

15 jours

du 5 au 19 juillet

BOURCEFRANC-LE-CHAPUS
Charente-Maritime

Séjour "Vacances à la mer"

Situation et cadre de vie

Au cœur de la Côte de Beauté et des plages de la Charente-Maritime, notre centre possède une position privilégiée, au pied du pont de l'île d'Oléron, face à l'île Lumineuse.

Programme

- Voile
- Surf / Body-board
- Paddle
- Parc aquatique sur l'île d'Oléron
- Aventure Camp
- Une nuit sous tente
- Vélo
- Baignades
- Activités manuelles, sportives ou artistiques



Hébergement

Un village entre maisons en bois sur pilotis, plages, et marais de claires. Notre centre est au cœur d'un parc de 11 000 m² entièrement clos. Une maison accueillante et chaleureuse, des chambres de 3 lits, des salles d'activités polyvalentes, des terrains de foot, hand et baskets....

Transport

Car - TGV et Car grand tourisme pour les trajets sur place.

Le transfert A/R en car est assuré entre la ville de Vélizy-Villacoublay et la Gare de Paris.

Les indispensables

Photocopie de l'attestation d'assuré social de l'assurance maladie stipulant le nom du participant. Le certificat d'aptitude à la pratique des activités nautiques et aquatiques.

Coût réel du séjour 1405 €

Tranche et participation familiale :

T1 : 140,50 € T4 : 660,35 €

T2 : 281 € T5 : 772,75 €

T3 : 519,85 € T6 : 843 €

T extérieur 1 : 1264,50 €

T extérieur 2 : 1405 €

6/10 ans (du CP au CM2)

8 jours

du 9 au 16 août

ORLÉANS
Loiret

Séjour "Multi-activités"



Situation et cadre de vie

Au coeur du Val de Loire, située à seulement 1h de Paris, Orléans a tout d'une grande... Ancienne ville royale, capitale régionale, c'est une ville à taille humaine qui séduit autant qu'étonne.

Programme

- Poney
- Parc Floral de La Source
- Balade en bateau
- Base de loisirs de l'Île Charlemagne
- Grand Jeu Nature
- Découverte d'Orléans
- Activités créatives et manuelles
- Soirées et veillées (contes, jeux collectifs, soirée des talents, fête de clôture...)



Hébergement

Un établissement de bon confort entièrement rénové, situé au coeur de la ville dans un cadre sécurisant et grand.

Chambres de 2 à 3 lits avec douches, armoire et lavabo, 5 salles d'activités bien équipées et polyvalentes, 1 amphithéâtre, une belle cours extérieur avec terrains de basket, une grande salle de restauration avec terrasse couverte pour manger en extérieur.

Transport

Car grand tourisme.

Les indispensables

Photocopie de l'attestation d'assuré social de l'assurance maladie stipulant le nom du participant. Le certificat d'aptitude à la pratique des activités nautiques et aquatiques.

Coût réel du séjour 768,18 €

Tranche et participation familiale :

T1 : 76,81 € T4 : 361,03 €

T2 : 153,63 € T5 : 422,49 €

T3 : 284,22 € T6 : 460,90 €

T extérieur 1 : 691,34 €

T extérieur 2 : 768,16 €



6^{èmes}/17 ans

14 jours

**du 4 au 17 juillet,
du 18 au 31 juillet,
du 1^{er} au 14 août**

NARBONNE
Aude

Situation et cadre de vie

Centre situé à Narbonne, à 4,5 km du centre-ville de Narbonne et à 1 km d'une base nautique. Une plage interminable de sable fin, 3 000 heures de soleil par an, un Parc Naturel Régional...

Programme

- Paddle
- Kayak
- Karting
- Espace du Grand Narbonne : activités, piscine...

Mais aussi : Baignades à la plage, activités manuelles, artistiques ou sportives, visites et découverte de la région, sans oublier les veillées tous les soirs !



Hébergement

Établissement de bon confort, dans un cadre de verdure luxuriant comprenant des jardins, des terrains de sport et de jeux. Il est constitué de chambres de 2 et 3 lits. Des salles d'activités sont à disposition ainsi que des installations sportives.

Transport

TGV depuis Paris, un autocar assurera le trajet jusqu'au centre. Le transfert A/R en car est assuré entre la ville de Vélizy-Villacoublay et la Gare à Paris.

Les indispensables

Le certificat d'aptitude à la pratique des activités nautiques et aquatiques.

Coût réel du séjour 1367,94 €

Tranche et participation familiale :

T1 : 136,79 € T4 : 642,93 €

T2 : 273,59 € T5 : 752,37 €

T3 : 506,14 € T6 : 820,76 €

T extérieur 1 : 1231,15 €

T extérieur 2 : 1367,94 €

6^{èmes}/17 ans
14 jours
du 6 au 19 juillet *

CONG
Irlande



Situation et cadre de vie

Situé en plein cœur du Connemara, entre les deux lacs principaux, le LoughMasket et le LoughCorrib, Cong est réputé pour son ancienne abbaye, sa proximité avec le château et le parc d'Ashford, et bien sûr, comme lieu de tournage du célèbre film de John Ford, *l'Homme Tranquille*.

Programme

Cours d'anglais par niveau et par petit groupe : 27 h sur la totalité du séjour (Grammaire, familiarisation avec la langue, développement de la capacité d'expression, exercices écrits et oraux). L'objectif pédagogique principal est d'abord d'améliorer l'oral.

La vie quotidienne sera organisée en fonction des tranches d'âge.

Excursion :

- au Mont Saint-Patrick et à Westport
- au Connemara
- à Castlebar et Turlough Museum
- Balade en bateau sur le Lough Corrib
- Activités de découverte de l'Irlande :
initiation aux danses, musiques et sports.



Hébergement

Lakeland House est une maison familiale accueillant des jeunes de l'association depuis plus de 10 ans.

Il est constitué de chambres de 2 à 7 lits avec sanitaires complets organisées par tranche d'âge.

Transport

Avion puis car.

Les indispensables

La carte européenne d'assurance maladie. Les bons VACAF ne fonctionnent pas pour un séjour à l'étranger.

*Les dates du séjour peuvent être modifiées à +/- 24h. Selon les périodes et le nombre d'inscrits, les jeunes pourront aussi être réunis dans une seule et même ville.

Coût réel du séjour 1940 €

Tranche et participation familiale :

T1 : 194 €	T4 : 911,80 €
T2 : 388 €	T5 : 1067 €
T3 : 717,80 €	T6 : 1164 €

T extérieur 1 : 1746 €

T extérieur 2 : 1940 €

Une autorisation de sortie de territoire pour les mineurs est obligatoire. Le document est téléchargeable sur www.service-public.fr

Règlement intérieur

Afin que chaque séjour se déroule au mieux, la ville de Vélizy-Villacoublay demande aux parents de prendre connaissance du présent règlement et de s'engager à le respecter et à le faire respecter par leur enfant.

La réussite de ces séjours est l'affaire de tous !

ARTICLE 1

Les séjours sont ouverts aux enfants dont les parents sont résidents Véliziens et aux enfants du personnel communal.

Si les familles souhaitent inscrire leur enfant sur les 2 périodes (Juillet/Août), il leur sera demandé de prioriser leur demande.

L'enfant sera alors inscrit d'office en liste d'attente pour le séjour positionné en second choix. L'inscription sera validée dans la mesure des places disponibles. Cette disposition est prise afin de permettre au plus grand nombre de jeunes de participer aux séjours.

L'inscription à un séjour est possible pour toute famille, sous réserve qu'elle n'ait pas d'impayés en cours avec la Ville. L'inscription d'un enfant dont la famille a des impayés en cours de règlement (justificatif à l'appui) sera étudiée.

ARTICLE 2

Pour s'inscrire à un séjour, les parents doivent remplir le bulletin de réservation individuel via leur compte sur le Portail famille, icône "Créer une inscription". Pour l'inscription définitive des enfants, les critères suivants seront pris en compte :

- Priorité 1 : les enfants restés en liste d'attente l'année précédente, qui n'ont pas pu partir, sur une période identique.
- Priorité 2 : les enfants qui n'ont pas bénéficié d'un séjour l'année scolaire précédente.
- Priorité 3 : tirage au sort (à l'issue de la période d'inscription) parmi les inscriptions restantes, dans la limite des places disponibles prévues pour le séjour.

Un seul séjour par enfant et par période d'inscription (Juillet/Août). Toutefois si des places restent disponibles, la Ville se réserve le droit d'accepter une deuxième inscription pour une même période.

Après acceptation et sous réserve des critères de l'article 1 et des places disponibles, l'inscription est confirmée par l'envoi du dossier définitif.

Les tarifs des séjours sont établis d'après le quotient familial à faire calculer auprès du guichet unique. En l'absence de quotient familial, le tarif de la catégorie la plus élevée sera appliqué.

Règlement intérieur

La facture de paiement du séjour est envoyée par la régie. Les familles ont la possibilité de régler en trois échéances la somme due. Elles peuvent prendre contact avec la régie à cet effet.

La ville de Vélizy-Villacoublay est conventionnée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines dans le cadre du dispositif VACAF- Aide aux Vacances Enfants. Si des familles bénéficient de cette aide, elles doivent en informer la régie.

Les familles recevront un dossier d'inscription, propre à chaque organisme et devront leur renvoyer, dûment complété, signé et assorti des pièces exigées, dans les délais impartis.

Il est particulièrement important de signaler dans ce dossier tout problème de santé pouvant gêner l'enfant lors de son séjour. Pour les séjours à l'étranger, la Carte Nationale d'Identité ainsi qu'une autorisation de sortie de territoire ou le passeport individuel, en cours de validité, sont obligatoires. Les délais d'obtention pouvant être parfois longs, les familles peuvent se renseigner auprès du guichet unique.

Une réunion d'information sur le déroulement des séjours est proposée aux parents par l'organisme. Lors de cette réunion sont abordés des points tels que la vie quotidienne pendant le séjour, les lieux, les recommandations diverses...

Un représentant de l'organisme est présent pour répondre aux questions des familles. Il est vivement conseillé d'y assister. Les enfants sont les bienvenus.

Des enfants d'autres communes peuvent participer au même séjour, les lieux de séjour ne sont pas exclusivement réservés aux Véliziens. Par ailleurs, pour certains séjours, l'éventail d'âges des participants accueillis peut être plus large que celui choisi par la ville de Vélizy-Villacoublay. Toutefois, le fonctionnement du centre respecte la spécificité et le rythme de vie des différentes tranches d'âges par la constitution de groupes de vie homogènes.

ARTICLE 3

Dans des circonstances exceptionnelles, l'organisme peut, avec l'accord de la Ville, modifier le mode de transport. Le lieu de départ et de retour à Vélizy-Villacoublay est précisé sur la convocation de départ. Il est instamment demandé aux parents d'être vigilants sur les horaires notés sur la fiche transport qui leur est envoyée.

Règlement intérieur

Tout manquement grave à la discipline dûment attesté par le Directeur du centre pendant un séjour (ex. : consommation d'alcool, comportements violents...) est signalé aux parents et l'exclusion peut être prononcée par le Directeur du centre. Dans ce cas, aucun remboursement n'est effectué.

Les frais de rapatriement, hors motifs médicaux, quel que soit le quotient familial, sont à la charge des parents. Il en est de même pour le coût du transport aller-retour de l'animateur chargé de l'accompagnement du jeune jusqu'à sa famille et du remboursement des dégâts occasionnés.

Le coût du séjour facturé à la famille est dû dans son intégralité.

De plus, dans le cas d'un rapatriement pour raisons disciplinaires, le jeune pourra ne pas être accepté pour participer à un futur séjour.

L'ensemble du trousseau de l'enfant doit être marqué. En cas de perte ou de vol, il n'est prévu aucun dédommagement de la part de la ville de Vélizy-Villacoublay. Il est recommandé de ne pas emporter d'effets de valeur et de prévoir un trousseau adapté au séjour.

ARTICLE 4

Un questionnaire est envoyé à chaque famille pour évaluer la satisfaction des enfants et des parents. Il permet par ailleurs de préparer la saison suivante. Les parents s'engagent à le retourner dûment rempli à la Direction de l'éducation pour les séjours de 6 à 11 ans ou au Service jeunesse pour les séjours adolescents.

ARTICLE 5

La ville de Vélizy-Villacoublay se réserve le droit d'annuler un séjour par manque de participants ou toute autre raison. Dans ce cas, une nouvelle destination pourra être proposée. Toute annulation plus de trois semaines avant le départ entraîne la facturation de 10 % du coût du séjour pour la famille.

Toute annulation moins de trois semaines avant le départ entraîne la facturation de 100 % du coût du séjour.

En cas d'annulation pour maladie ou problèmes familiaux graves (et sur justificatifs), ces modalités ne seront pas appliquées.

En cas d'annulation des activités à l'initiative de l'organisateur du séjour, celui-ci devra proposer un programme d'activités équivalent à celui initialement prévu.

En cas de rapatriement sanitaire ou d'interruption du séjour, suite à accident de l'enfant, les familles bénéficieront d'un remboursement du séjour au prorata des jours non effectués.

SÉJOURS VACANCES

ÉTÉ 2026

